

Devenir adhérent(e) de l'association culturelle loi 1901 intitulée « L'Académie de Flamenco » constitue s'engager à respecter son règlement intérieur ci-après :

1 – Engagement annuel

Toute adhésion pour une discipline de l'association « *L'académie de flamenco* » est annuelle, ferme et définitive et ce dès l'inscription. Les paiements des cours ne peuvent être ni déduits, ni remboursés en cas de renoncement à la pratique de la discipline.

SAUF en cas de :

- Maladie grave avérée par une attestation médicale empêchant toute l'année la pratique de la discipline pour laquelle l'adhérent est inscrit. **La date de réception du document à l'académie fera alors foi.**
- Mutation de travail hors de l'île de France avérée par une attestation de l'employeur intervenant à moins de la moitié de l'année scolaire.

Toute demande d'un cours d'essai devra passer par écrit, la séance étant alors due à l'unité au tarif non-adhérent de 15€ pour 1h30 ou 10€ pour 1h et payable avant le cours.

2 – Engagement carte de 10 cours

La carte de 10 cours est valable 3 mois. Aucun report n'est possible.

3 – Engagement sur les cours

Il ne sera possible de changer son abonnement en cours d'année. Vous devez donc choisir entre le tarif annuel ou le tarif de 10 cours.

4 – Frais d'inscription

L'adhésion annuelle est de 48 € par adhérent et est valable de septembre 2020 à fin juin 2021. Elle vous permet l'assurance, des tarifs préférentiels sur le dépôt-vente, stages et location de salle.

5 – Certificat médical obligatoire

Toute inscription oblige à fournir un certificat médical dans les 3 semaines suivant celle-ci.

6 – Dates de fonctionnement

L'Académie de Flamenco dispense des cours hebdomadaires du lundi 7 septembre 2020 au samedi 26 juin 2021, **hors congés scolaires de la zone C et hors jours fériés.**

7 – Annulation des cours

Tout cours annulé du fait de l'association est rattrapé. Les cours ne sont assurés qu'avec un minimum de 3 élèves.

8 – Annulation des cours – cas de force majeure

Tout cours annulé en cas de force majeure ne sera pas remboursé.

9 – Absences aux cours

Tout cours annulé du fait de l'élève n'est pas récupéré. En cas de maladie, l'académie remboursera en cas de maladie grave et sur certificat médical : la date de réception du certificat au sein de l'école fera foi et permettra alors de décompter un remboursement dès le jour de réception du certificat.

10 - Spectacles

Un manque d'assiduité aux cours de danse ne permet pas de monter sur scène lors des spectacles prévus par l'association.

11 – Paiement des cours

Le paiement de l'adhésion et des cours s'effectue en totalité lors de l'inscription par :

- espèces
- chèque à l'ordre de l'académie de flamenco (jusqu'à trois chèques, encaissés pour chaque trimestre).

12 – Déroulement des cours, horaires et tarifs

Une plaquette de prix et les horaires des différentes disciplines 2020-2021 sont à disposition à l'association ainsi que sur le site internet www.academie-de-flamenco.com

13 – Horaires des cours

Afin de ne pas gêner le bon déroulement de chaque cours, il est demandé d'arriver à l'heure pour le cours. Les retardataires devront payer le cours dans son intégralité.

14 – Ouverture

L'association sera ouverte du lundi 07 septembre 2020 au samedi 26 juin 2021, **sauf pendant les vacances scolaires de la zone C ainsi que les jours fériés et "ponts" suivants** : 01 novembre 2020, 11 novembre 2020, 25 décembre 2020, 01 janvier 2021, 13 avril 2021, 01 mai 2021, 08 mai 2021, 21 mai 2021 et 01 juin 2021.

15 – Horaires Accueil :

- Sur rdv

16 – Entrée et Sortie

L'association ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de la sécurité des enfants à l'issue des cours ainsi qu'en amont. En outre, afin de ne pas perturber le travail du professeur ainsi que de l'élève, les parents sont invités à venir chercher leurs enfants à l'heure précise de sortie. Pour un meilleur apprentissage aux cours, il est demandé aux parents de ne pas assister aux cours.

En cas d'occupation de nos salles, veuillez rester discret. Pour toute demande de renseignements, il vous est demandé de prendre rendez-vous auprès du secrétariat pour ne pas perturber soit des cours soit une location de salle.

Veuillez respecter le voisinage en évitant de faire du bruit devant l'académie.

Nous vous demandons de vouloir quitter la salle aux horaires de fin définis.

17 - Règles de vie commune

Nous attendons de nos adhérents, civilité et courtoisie.L'académie doit être laissée rangée et propre et les affaires doivent être remises à leur place. Merci de jeter vos mouchoirs, lingettes, bouteilles d'eau ou toute autre affaire personnelle dans la poubelle prévue à cet effet.L'Académie de flamenco n'est en aucune manière responsable en cas de perte, oubli ou vol de vos affaires personnelles.Il est interdit de manger ou d'apporter de la nourriture dans la salle de danse, les boissons alcoolisées sont formellement interdites.

Rédigé à Paris, le 02/05/2020

Date :

Nom prénom :

Signature